

Canada
Province de Québec
M.R.C. de Beauharnois-Salaberry
Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, tenue le lundi **17 août 2020**, à 18h00, à la salle Jean-Guy-St-Onge située au 221 rue Centrale, sous la présidence de la mairesse Mme Caroline Huot.

Sont présents à la salle Jean-Guy-St-Onge, les conseillers suivants;

M. Jean-François Gendron
Mme Louise Théorêt
M. Michel Taillefer
M. Mario Archambault

M. Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, la séance est déclarée constituée par la présidente.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Autorisation à la mairesse pour signer une transaction et quittance
- 4- Amendement au contrat du directeur général et secrétaire-trésorier par intérim
- 5- Mandat à la firme GBI
- 6- Dérogation mineure au 16 rue des Érables
- 7- Période de questions
- 8- Fermeture de la séance

2020-08-130

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;
En conséquence, il est résolu que l'ordre du jour soit et est adopté.

2020-08-131

AUTORISATION À LA MAIRESSE POUR SIGNER UNE TRANSACTION ET QUITTANCE

Attendu que le conseil de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka désire mettre fin au contrat de travail à durée indéterminée avec son directeur général Maxime Boissonneault;

Attendu que les parties ont négocié une entente de fin d'emploi visant notamment à mettre fin à tout litige pouvant exister entre elles;

Attendu que les membres dudit conseil ont pris connaissance du projet de transaction et quittance négocié entre les parties;

En considération de ce qui précède, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la mairesse Caroline Huot à signer la transaction et quittance au nom de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka suivant notamment les termes et conditions du contrat de travail à durée indéterminée signé par les parties en date du 22 septembre 2017.

2020-08-132

AMENDEMENT AU CONTRAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM

Considérant que le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim demeure à une distance de plus de 600 kilomètres de sa résidence dans le Bas-Saint-Laurent;

Considérant que les membres du conseil croient qu'il est approprié de donner une compensation au directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, pour ces déplacements;

Pour ces motifs, il est convenu d'abroger l'article 4.3 du contrat de travail intervenue entre la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, pour le remplacer par le suivant;

4.3- De manière exceptionnelle, considérant la durée déterminée du présent Contrat, l'employeur s'engage à verser à l'Employé, pendant la durée de son emploi et sous réserve de l'exercice de ses fonctions, une somme de 500.00\$ par mois pour ces frais de déplacement.

Adopté à l'unanimité

2020-08-133

MANDAT À LA FIRME GBI

Considérant qu'il y a lieu d'inspecter les infrastructures du Domaine des brises avant qu'elles ne soient cédées à la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka

Considérant l'offre de services de la firme GBI, datée du 17 aout 2020, qui prévoit des honoraires professionnels de 15 000\$ avant taxes.

Pour ces motifs, il est unanimement résolu que ledit mandat soit octroyé à la firme GBI.

2020-08-134

DÉROGATION MINEURE AU 16 RUE DES ÉRABLES

Considérant la demande de dérogation mineure présentée pour l'immeuble situé au 16, rue des Érables étant constitué du lot numéro 5 123 726 du cadastre du Québec, à l'effet d'autoriser l'implantation d'une clôture d'une hauteur de 1,8 mètre en cour avant afin de contourner un arbre, alors que l'article 6.109 du règlement de zonage 330-2018 et ses amendements prévoit une hauteur maximale;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme qui recommande de rejeter la demande;

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris en compte certains éléments, à savoir que le propriétaire souhaite avoir un peu d'intimité et assurer la sécurité de ses petits enfants et aussi du fait que la localisation de la clôture proposée ne met personne en danger en ce qui a trait à la visibilité pour le voisinage;

Pour ces motifs, les membres du conseil acceptent unanimement d'accorder la dérogation mineure demandée, à l'effet d'autoriser l'implantation d'une clôture dans la marge avant sur une portion du terrain mesurant 4 pieds par 16 pieds, tel que montré sur un croquis accompagnant la demande.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de la séance. Il est 18h15.

Caroline Huot
Mairesse

Jean Robidoux
Directeur général et secrétaire-
trésorier par intérim

Je, Caroline Huot, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Caroline Huot
Mairesse